

Objet : Promotion hors-classe

Monsieur le Directeur académique,

Des collègues nous ont fait remonter des inquiétudes concernant l'organisation des promotions à la Hors-classe 2018.

Nous aimerions donc quelques éclaircissements sur quelques points précis :

- Comment justifier auprès des collègues qu'à note égale et ancienneté égale, certains d'entre eux aient des appréciations différentes?

Sur quels critères départagez-vous ceux qui ont un avis "Excellent" parmi ceux qui ont eu un avis "Très satisfaisant" de leur IEN? Nous souhaiterions avoir une vision claire de la façon dont vous procédez pour mettre un avis.

- Quelle compensation sera mise en place pour ceux dont le rapport d'inspection date de plusieurs années ? Ces mêmes personnes ont pu changer d'IEN de circonscription ou parfois de département, comment un IEN qui ne les a jamais rencontrés peut-il émettre alors un avis objectif ?

- Pourquoi les règles de promotion n'ont-elles pas été communiquées à l'ensemble des personnels ? Nous aurions aimé en effet qu'un groupe de travail se réunisse sur cette question.

Il nous semble important voire crucial que la procédure soit la plus transparente possible car les collègues sont véritablement en demande d'information.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, à l'assurance de notre profond attachement au Service public d'Education.

Pour le Sgen-CFDT,
R.Viaux et D.Legouet